

CAP CONSTRUCTEUR DE ROUTES ET D'AMÉNAGEMENT URBAIN

MÉTIER PRÉPARÉ

Le constructeur de routes est employé sur un chantier de génie civil ou de construction. Il travaille sous la direction d'un chef d'équipe et a pour mission de :

- ▶ Lire et déchiffrer les plans réalisés par l'ingénieur en génie civil.
- ▶ Préparer un devis, planifier les étapes de la construction, commander les machines et les matières premières en quantité nécessaire.
- ▶ Délimiter le périmètre de travail sur le chantier à l'aide de barrières, panneaux de signalisation, et éclairage réglementaire.
- ▶ Effectuer un premier tracé avec des piquets ou des marquages au sol, marquant ainsi la position de la bordure de trottoir, des conduites, des caniveaux, etc.
- ▶ Effectuer le terrassement : excavation, nivellement du terrain, stabilisation.
- ▶ Poser les conduites domestiques ou industrielles (eau, gaz, électricité, assainissement, réseau de communication) et les drainages.
- ▶ Remblayer, poser les fondations, bétonner, recouvrir avec un revêtement adéquat.
- ▶ Réaliser des murets ou bordures de trottoirs.

Certaines de ces tâches nécessitent la conduite de petits engins (minipelles, compacteurs et petites chargeuses).

Le constructeur de routes travaille en équipe, et peut être amené à collaborer avec d'autres corps de métiers du bâtiment (maçons, électriciens...).

Il peut être amené à rédiger un rapport sur le déroulement des travaux.

Il est chargé de l'entretien et du nettoyage des outils et machines.

Et il doit impérativement respecter les normes de sécurité et porter les protections adaptées aux différentes tâches.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation l'alternant(e) sera capable de :

1. Etudier et préparer une intervention :

- compléter et transmettre des documents
- décoder un dossier technique
- choisir les matériels et l'outillage

2. Réaliser et contrôler un ouvrage courant :

- déterminer des quantités de matériaux et d'éléments
- organiser son poste de travail
- sécuriser son intervention
- implanter et tracer un ouvrage simple
- réaliser une structure de voirie
- raccorder un réseau
- poser des éléments structurants de voirie
- réaliser des petits ouvrages maçonnés
- réaliser un revêtement à base de liant hydraulique
- réaliser un revêtement à base de liant bitumineux
- effectuer des autocontrôles

PRÉREQUIS

- ▶ Pas de prérequis de diplômes.
- ▶ Possibilité de réaliser la formation en 1 an pour les candidats déjà titulaires d'au moins un CAP sous réserve d'un entretien.

Toutes nos formations sont accessibles au public en situation de handicap après étude des adaptations possibles (accueil, modalités de formation et de certification, modalités de compensation).

Contactez :

- Référente handicap, Mme PASERO
- Référente mobilité, Mme PASERO

TÉL. : 04 67 47 65 40

3. Réaliser des travaux spécifiques :

- échanger et rendre compte oralement
- intervenir à proximité des réseaux
- effectuer la manutention des charges
- réceptionner les approvisionnements
- participer aux opérations de contrôle





MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Une équipe pédagogique qualifiée, des salles de cours équipées en matériel de visio, ordinateurs et outils didactiques.
- ▶ Pédagogie active : cours théoriques, travaux pratiques, études de cas, mises en situation.

RÉMUNÉRATION

Votre rémunération est calculée en fonction de votre âge et de votre niveau d'étude.

La rémunération dépendra également du type de contrat : apprentissage ou professionnalisation.

ÉVALUATION

- ▶ CCF (Contrôle en Cours de Formation)
- ▶ Passage de l'examen en fin de formation.

VALIDATION DES BLOCS DE COMPÉTENCES

Compétences affichées au RNCP 35888 : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35888/>

POURSUITE D'ÉTUDES

- ▶ BAC PRO Travaux Publics
- ▶ Titre Professionnel

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

- ▶ Constructeur de routes
- ▶ Ouvrier en voirie

DURÉE

- ▶ Minimum 805 heures de formation sur 2 ans
- ▶ Alternance : minimum 1 semaine de formation par mois en centre de formation

MODALITÉS D'INSCRIPTION

1. Inscription sur notre site internet : iftp-occitanie.com
2. Entretien de positionnement
3. Si votre dossier de candidature est validé : entretien avec l'équipe pédagogique
4. Validation définitive à la signature d'un contrat d'alternance

DÉLAI D'INSCRIPTION

Durée estimée entre l'inscription et l'admission 1 mois.

TARIFS

Formation prise en charge par l'OPCO, nous contacter.

CENTRE DE FORMATION À

- ▶ BÉDARIEUX (34)
- ▶ MURET (31)

HÉBERGEMENT

- ▶ Nous contacter

 iftp@fntp.fr